

# INFORMATIONS STATISTIQUES

# STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2016

En 2016, dans le canton de Genève, 69 131 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale économique (ou au sens strict), allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales et avances de pensions alimentaires.

Le taux d'aide sociale au sens large (part des bénéficiaires dans l'ensemble de la population) est de 14,3 %. Par rapport à 2015, 2 303 bénéficiaires sont comptabilisés en plus et le taux progresse de 0,3 point de pourcentage.

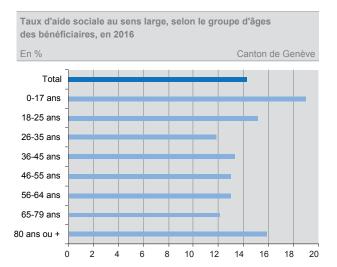
Le risque de dépendre de l'aide sociale est plus élevé pour les femmes (14,8 %) que pour les hommes (13,7 %), pour les étrangers (16,1 %) que pour les Suisses (13,0 %). Par ailleurs, le taux d'aide sociale au sens large le plus élevé s'observe parmi les mineurs (19,0 %) et les octogénaires (15,9 %).

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de			
prestations octro	oyées, en 2016		
Chiffres annuels		Canton de Genève	

		Bénéficiaires	
	Dossiers	Effectif	Taux, en %
Aide sociale au sens large (1)		69 131	14,3
Aide sociale économique (ou au sens strict)	16 907	27 646	5,7
Allocations de logement	9 015	25 572	5,3
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	16 602	20 368	4,2
Prestations complémentaires familiales	1 808	6 196	1,3
Avances de pensions alimentaires	846	1 798	0,4

 Personnes ayant bénéficié au moins une fois durant l'année d'une prestation financière sous condition de ressources.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale



Source: OFS - Statistique de l'aide sociale





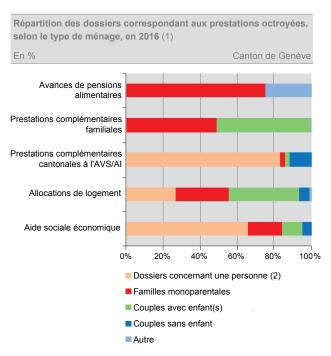
# Aide sociale économique (ou au sens strict)

L'aide sociale économique est la prestation la plus fréquemment allouée. En 2016, 5,7 % de la population résidante en bénéficie, soit 27 646 personnes, groupées dans 16 907 unités d'assistance (dossiers). Chaque dossier concerne ainsi 1,64 personne en moyenne.

Les bénéficiaires de l'aide sociale économique de nationalité étrangère représentent 52 % de l'ensemble des bénéficiaires. A titre de comparaison, les étrangers représentent 41% de la population résidante.

Un quart des bénéficiaires sont âgés de moins de 18 ans. Ils bénéficient de la prestation par l'intermédiaire de leurs parents.

Sur l'ensemble des ménages privés, deux tiers des dossiers concernent une personne vivant seule, 18 % une famille monoparentale, 11 % un ménage formé d'un couple avec enfant et 5 % un ménage composé d'un couple sans enfant. A titre de comparaison, durant la période 2011 - 2015, les familles monoparentales représentent 9 % des ménages privés dans le canton de Genève, et les personnes vivant seules 39 %.



- (1) Ménages privés uniquement.
- (2) Les personnes ne vivent pas forcément seules; elles peuvent cohabiter avec des personnes qui ne sont pas concernées par les prestations octroyées.

Source: OFS - Statistique de l'aide sociale

Parmi les dossiers clos en 2016, l'aide sociale a été versée pendant moins d'une année dans 44 % des cas, entre un et deux ans dans 17 % des cas. Enfin, pour 39 % des dossiers, la durée de perception est supérieure à deux ans.

#### Allocations de logement

Près de 25 600 personnes reçoivent des allocations de logement en 2016. Le nombre de dossiers s'élève à 9 015, ce qui représente en moyenne 2,84 personnes par dossier. L'aide est versée le plus souvent à des couples avec enfants (38 %) et à des familles monoparentales (29 %).

#### Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI

En 2016, les prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI sont versées à 20 368 personnes, groupées dans 16 602 dossiers (1,23 personnes par dossier). Les femmes représentent 59 % des bénéficiaires et les Suisses 62 %. Huit fois sur dix, le dossier n'est formé que d'une seule personne.

## Prestations complémentaires familiales

Ce sont 6 196 personnes, groupées dans 1 808 dossiers, qui ont reçu cette prestation en 2016. Cela correspond à 3,43 personnes par dossier. Les personnes de nationalité étrangère représentent 59 % des bénéficiaires, les femmes 56 % et les personnes âgées de moins de 18 ans 51 %. Près de la moitié des dossiers (49 %) concernent une famille monoparentale.

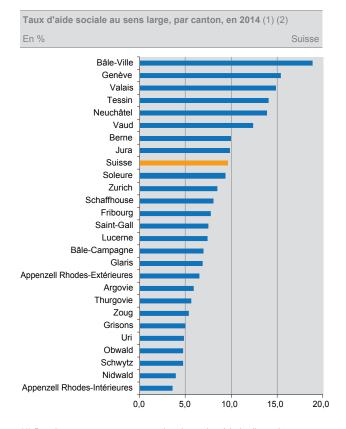
#### Avances de pensions alimentaires

En 2016, 1 798 personnes, représentant 846 dossiers (2,13 personnes par dossier), perçoivent des avances de pensions alimentaires. Les trois quart des dossiers se rapportent à des familles monoparentales : 47 % avec 1 enfant; 24 % avec 2 enfants; 5 % avec 3 enfants ou plus

#### En Suisse en 2014

En 2014, 777 497 personnes ont perçu au moins une prestation d'aide au sens large en Suisse, soit presque une personne sur dix (9,6 %).

Les cantons avec des centres urbains comme Bâle-Ville et Genève affichent les taux les plus élevés (respectivement 18,9 % et 15,4 %), Zurich faisant exception avec un taux légèrement inférieur à la moyenne suisse (8,5 %). On trouve les taux d'aide sociale les plus bas dans les cantons à caractère rural.



- Dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête. Sans les doubles comptages.
- (2) Données en partie agrégées.

Source: OFS - Statistique de l'aide sociale

#### Les différents taux d'aide sociale

Le taux d'aide sociale au sens large est le taux de référence au niveau national. Il sert de base au calcul de l'indicateur de pauvreté, qui est utilisé pour la compensation des charges sociodémographiques dans le cadre de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Ce taux est comparable entre les cantons, c'est pourquoi il est utilisé ici. Il prend en compte les prestations complémentaires fédérales et recourt à des estimations pour les dossiers qui reçoivent une ou plusieurs prestations, car les données individuelles ne sont pas disponibles pour chaque prestations dans tous les cantons.

Il diffère du taux que l'OCSTAT diffuse au travers de ces publications régulières et qui est présenté au début de cette publication (14,3 % pour Genève en 2016). Ce dernier ne prend pas en compte les prestations complémentaires fédérales mais seulement les cantonales et se calcule uniquement sur la base de données individuelles.

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

#### La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale économique (ou au sens strict) ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un dossier ou une unité d'assistance est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérés ici comme bénéficiaires toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

# Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2016 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

## Aide sociale économique (ou au sens strict)

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

# Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/ AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

# Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

## Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir réguliè-

rement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

# Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfants. Elles sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

#### **COMPLÉMENTS D'INFORMATION**

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT : https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=13 03